

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2023		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 6	<u>6-7</u>

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

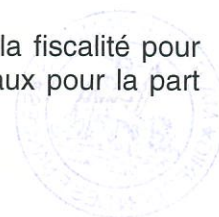
Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le produit attendu de la fiscalité pour l'exercice 2023, résultant de l'évolution des bases et de la fixation des taux pour la part intercommunale :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- de la taxe d'habitation.



En application de l'état 1259, les recettes fiscales de la collectivité s'établissent comme suit :

2023						
	Bases prévisionnelles (en €)	Taux	Produit à taux constants (en €)	Allocations compensatrices (en €)	Coefficient correcteur (en €)	Total (en €)
Taxe d'habitation	1 996 738	20,31%	405 537		0	405 537
Taxe foncière bâtie	23 207 000	43,03%	9 985 972	997 799	-333 931	10 649 840
Taxe foncière non bâtie	188 700	94,86%	179 001	12 386	0	183 039
DCRTP			748 071	0	0	748 071
FNGIR			1 464 315	0	0	1 464 315
TOTAL	TOTAL		12 774 548	1 010 185	-333 931	13 450 802

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Propose pour 2023 la reconduction des taux de fiscalité locale votés en 2022, et déterminant un produit fiscal attendu de 10 570 510 €.

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit à taux constants
Taxe foncière bâtie	23 207 000	43,03%	9 985 972
Taxe foncière non bâtie	188 700	94,86%	179 001
Taxe d'habitation	1 996 738	20,31%	405 537
TOTAL			10 570 510

Fait en l'hôtel de ville, le six avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 avril 2023

Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Alain ROCHET

La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



(Handwritten signature of Alain ROCHET)

(Handwritten signature of Pauline QUINTANILHA)

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **19 AVR. 2023**
ou après notification le